

Résumé d'évaluation

Projet d'appui à la mise en place des indications géographiques dans les États membres de l'OAPI (PAMPIG)

Pays : Afrique de l'Ouest (Guinée), Afrique centrale (Cameroun)

Secteur : Politique commerciale

Évaluateur : GRET, Cible étude et conseils

Date de l'évaluation : juillet 2015

Données clés de l'appui AFD

Numéro de projet : CZZ 6700

Montant : subvention de 1 M€

Taux de décaissement : 99 %

Signature de la convention de financement : octobre 2008

Date d'achèvement : janvier 2015

Durée : 6 ans et 2 mois

Contexte

La reconnaissance officielle des indications géographiques (IG) est un enjeu important pour l'Afrique et, plus largement, pour les pays en développement, aussi bien pour la reconnaissance et la protection de leur patrimoine qu'en tant qu'outils de développement économique.

L'appellation peut en effet permettre à certains produits d'affirmer leur identité, de structurer une organisation économique et de développer de la valeur ajoutée.

Les filières concernées étant souvent le fait de petits producteurs, il existe un enjeu important en termes de réduction de la pauvreté.

Intervenants et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage était confiée à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI).

L'assistance technique était réalisée par CIRAD.



Objectifs

1. Accompagner les pays producteurs dans un exercice d'identification et de reconnaissance de produits nationaux éligibles aux indications géographiques.
2. Contribuer au renforcement des capacités de l'OAPI et des partenaires nationaux publics et privés en vue d'assurer la promotion et la protection des indications géographiques.

Réalisations attendues pour les pays

- **Accompagnement** des produits « pilotes » :
 - miel blanc d'Okou et poivre de Penja au Cameroun,
 - café Ziama en Guinée.
- **Identification** de nouveaux produits.
- **Organisation** de séminaires régionaux annuels.
- **Actions régionales** diverses.

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet a été pertinent par rapport aux stratégies de réduction de la pauvreté des États. Bien que ces stratégies aient évolué, le PAMPIG reste encore pertinent car il contribue à créer **de la richesse et de l'emploi**. Il est cohérent avec les objectifs du programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de l'AFD qui mise sur **l'accroissement des échanges des produits traditionnels africains sur les marchés de niche**. Il met en valeur pour la première fois **l'accord de Bangui** sur la promotion des IG dans l'espace OAPI. Avant ce projet, l'OAPI n'avait enregistré aucune IG africaine.

Efficacité

Les capacités institutionnelles de l'OAPI ont été renforcées en matière d'identification et d'accompagnement des processus IG, tant au niveau du personnel que des administrateurs. Des outils comme le guide du demandeur et des grilles d'identification des nouveaux produits ont été élaborés. **L'objectif de pouvoir implanter 4 IG a été en partie atteint puisque 3 IG ont été créées**. L'IG toiles de Korogho n'a pas pu être créée pour des raisons de sécurité en Côte d'Ivoire. Les trois autres IG ont toutes été reconnues.

Efficience

Les délais pour la reconnaissance en IG ont été très courts comparés aux autres dynamiques d'instruction d'IG en Europe ou en Asie. L'identification des nouveaux produits a mobilisé plus de moyens que prévu, mais ce volet du programme a donné des résultats contrastés suivant les pays. Comparé aux autres projets financés par l'AFD en Asie, le PAMPIG a été plus efficace en ce sens qu'il a permis **à la fois d'accompagner les IG jusqu'à la certification et de former de nombreuses personnes** sur les IG dans le cadre d'une démarche régionale.

Impact

La promotion des IG pilotes a induit une **augmentation des prix et des revenus dans toutes les filières concernées**. Le nombre d'emplois générés et sécurisés est important dans certaines filières. La reconnaissance de l'IG permet au territoire de production de bénéficier d'un **rayonnement national** et développe un sentiment de **fierté d'appartenance** des populations locales à leur terroir. L'espace OAPI dispose actuellement d'un « pool » de plus de 100 personnes ressources sensibilisées au potentiel des IG.

Toutefois, au regard des potentialités foncières de certaines IG, **les quantités exportées pour le poivre et le café restent encore marginales**. Par ailleurs, certains effets inattendus émergent de la reconnaissance IG : la pression foncière pour la création de nouvelles exploitations (poivre) avec pour conséquence **l'augmentation drastique du prix du foncier** et les tracasseries et autres pressions fiscales sur les acteurs de la filière par les agents des impôts qui les considèrent comme des producteurs nantis.

Viabilité/durabilité

La durabilité institutionnelle du projet est mitigée. Une cellule *ad hoc* IG a été instituée au niveau de l'OAPI. Toutefois, sa viabilité ne pourra être confortée que par la **consécration d'une structure** dans son organigramme. Le déficit de transfert de compétences aux structures nationales dans les pays des IG « pilotes » pourrait fragiliser les résultats du projet. Le projet a été confronté à une **insuffisante masse critique** de personnes rompues aux IG tant au niveau des administrations que de l'OAPI. Ce qui a concouru dans certains cas à la **perte de la mémoire institutionnelle**. L'autonomie financière des organisations interprofessionnelles IG est encore insuffisante du fait des **médiocres ressources propres** (cotisations des membres, ventes des signes distinctifs de l'IG, recettes des services : vente d'intrants, formations).

Conclusions et enseignements

Pour une opération novatrice, **l'OAPI a quasiment supplanté les administrations nationales** dans leurs rôles régaliens pour impulser une certaine dynamique au processus de promotion des IG. Aussi, devrait-on davantage investir dans le futur dans le **transfert des compétences aux structures nationales**.

Autant les actions d'accompagnement des filières pourront être réalisées par d'autres partenaires, autant il resterait du ressort du PAMPIG II d'accompagner les organisations interprofessionnelles créées pendant le PAMPIG I dans leur autonomisation.

L'efficacité, l'efficience et la durabilité de la promotion d'une IG reposent avant tout sur la **sensibilisation, la formation et la vulgarisation du concept auprès d'une masse critique de professionnels et du grand public**. Aussi, la reconfiguration et l'animation du **site Internet dédié aux IG** devraient constituer l'un des importants chantiers du PAMPIG II.